



Loue appartement depuis 2008 sans assurer l'appartement

Par **michou38600**, le **28/02/2009** à **00:36**

bonjour je suis en location depuis fevrier 2008!je nest jamais assurer mon appartement!!a je viens de recevoir un commandement attestation assurance!jai rapidement assurer mon appartement!est ce que je risque quelque chose car je nest pas assurer en 2008?cordialement

Par **chaber**, le **28/02/2009** à **03:01**

Bonjour,

A la remise des clefs, vous auriez déjà du fournir une attestation d'assurance risques locatifs, recours des voisins.

Vous avez également intérêt à couvrir vos biens personnels et votre responsabilité civile

Le propriétaire est en droit de vous la réclamer tous les ans.

La non fourniture d'un tel document est une clause de résiliation de votre bail.